

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	.... 20
Réclames, —	.... 30
Faits divers, —	.... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 30 JUIN

## Une échéance

Il se prépare peut-être de graves événements. Les ouvriers parisiens fermentent grâce au levain des syndicats de la Bourse du Travail que les conseillers municipaux encouragent ouvertement.

Un peu tardivement, on s'est décidé à faire observer la loi, et les syndicats répondent par un défi.

La fermeté gouvernementale ne se manifeste que par accès. Tantôt la loi s'éveille, et tantôt elle dort. Les insurgés de la Bourse du Travail, ne sachant pas à quoi s'en tenir devant ces intermittences, sont fondés à croire qu'ils auront le dernier mot.

Les meneurs ont préconisé le mépris des lois et la résistance à l'autorité.

Ces excitations constituent des actes que la loi réprime, et les auteurs devaient être poursuivis.

Pourquoi ne le sont-ils pas ?

C'est la faiblesse, toujours la faiblesse, et aussi l'indécision.

On poursuivait il y a huit jours ; aujourd'hui on ne poursuit point.

N'est-ce pas de cette façon que le gouvernement en use avec les ouvriers depuis une dizaine d'années ?

Et n'est-ce pas à ce système qu'il doit tous ses déboires avec eux ?

La loi, paraît-il, doit être imposée aux syndicats le 5 juillet, dernier délai.

Et les syndicats déclarent qu'ils s'en moquent.

Que va-t-il se passer, si le gouvernement tient bon, comme c'est son devoir ?

Cette échéance nous paraît un peu plus inquiétante que la manifestation du 4<sup>er</sup> mai, et

nous conseillons à M. Dupuy de ne pas s'endormir sous la simple égide de la loi.

## INFORMATIONS

## CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier.

Le *Journal officiel* doit publier aujourd'hui le projet de loi ouvrant un crédit de 4,000,000 de francs pour les victimes de la grêle et de l'orage en 1892.

M. Viger a annoncé qu'il donnerait des instructions aux préfets pour veiller à ce que les municipalités donnent, par voie d'affiche et autrement, la plus grande publicité possible sur les moyens pour remédier aux inconvénients de la sécheresse.

## L'IMPOT DES PORTES ET FENÊTRES

La commission du budget a définitivement statué sur cette réforme qui comporte la suppression de cet impôt et de la contribution personnelle-mobilière qui sont remplacées par un impôt sur le revenu, celui-ci étant révélé par le loyer. Ces nouvelles taxes sont ainsi proportionnées aux ressources réelles des contribuables.

## ENVOIS DE TÉMOINS

M. de Morès a envoyé ses témoins à M. Dreyfus, député et directeur de la *Nation*.

Ces témoins n'ayant pu s'entendre avec ceux de M. Dreyfus, M. Lockroy a été constitué comme arbitre.

M. de Morès a également envoyé ses témoins à M. Mayer, directeur de la *Lanterne*.

## RÉVOLTE CONTRE LA LOI

Le comité général des syndicats de la Bourse du Travail a prescrit à leurs représentants de demeurer en permanence dans les bureaux, dès le 4 juillet, et d'y passer la nuit afin de s'opposer à l'exécution de la décision prise par le gouvernement.

## RÉFORMES UNIVERSITAIRES

Au conseil supérieur de l'Instruction publique, il a été lu un rapport qui a été approuvé relativement aux réformes à apporter dans les lycées.

Ces réformes concernent l'abaissement, du prix de la pension et l'amélioration de l'ordinaire des élèves.  
Pour les programmes d'enseignement, les réformes porteront sur l'histoire moderne, tant de la France que des nations étrangères, une réduction sur les ouvrages grecs et latins et une extension de la littérature.

## LES DÉCORATIONS

Les décorations ne seront pas toutes ajournées, non plus que les palmes académiques.

## LE GÉNÉRAL DODDS

On dit que le général Dodds, à l'expiration de son congé, prendra le commandement de la brigade d'infanterie de marine en garnison à Rochefort.

## UN PROCÈS MONSTRE. — DIX MILLIONS RÉCLAMÉS À M. EIFFEL

L'assemblée générale des porteurs de parts Sautereau (Société d'études pour l'achèvement du Panama) a adopté la résolution suivante :

« Le directeur est invité à réclamer pour le compte de la société, à M. Eiffel, le paiement des sommes que celui-ci s'est obligé à payer à MM. Sautereau et Pouchet ou leurs ayants droit, sur celles qu'il a reçues de la Compagnie du Canal interocéanique, à la suite de son entreprise générale des travaux ».

On s'attend à de graves révélations.

## UNE RUPTURE

La rupture des négociations commerciales entre la Russie et l'Allemagne est un fait accompli.

## LES AFFAIRES DU SIAM

Le *Times* dit que la canonnière française le

*Lutin* étant arrivée devant Bangkok, les Siamois ont coulé trois vaisseaux à l'embouchure de la rivière afin d'en réduire l'entrée.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 29 juin

Hier, la Chambre a adopté la proposition, modifiée par le Sénat, suspendant les droits de douane sur les fourrages.

On a adopté également le projet modifié par le Sénat relatif à la liquidation de Panama.

Elle a ensuite commencé la discussion sur les pétroles.

## SÉNAT

Séance du jeudi 29 juin

M. Maret a posé une question au président du conseil relativement à la révocation du préfet de Seine-et-Oise.

M. Dupuy s'étant montré cassant dans sa réponse, on a transformé la question en interpellation.

L'ordre du jour pur et simple étant voté, le Sénat reprend la discussion sur l'armée coloniale.

## ÉTRANGER

## LE NOUVEAU REICHSTAG

Les résultats complets des élections donnent, sur 397 députés, 204 partisans de la loi militaire et 187 opposants.

## La chaleur en Espagne

La température, à l'ombre, a été mardi, à Madrid, de 34 degrés ; à Séville, de 41 ; à Saragosse, de 35 ; à Cordoue et à Alicante, de 39.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 juin 1893.

La baisse de l'argent métal paie lourdement

30 Feuilleton de l'Echo Saumurois

## LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

## DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Georges de Fresnières, sans être un bel-âtre, avait une figure très agréable, l'œil grand ouvert, loyal et franc, la bouche fine et spirituelle. D'une taille mince, au-dessus de la moyenne, très élégante ; il portait des favoris mais si coquets, si fins, si soyeux qu'on eût dit une ombre flottant sur ses joues. Mais ce qui donnait de l'éclat à cette physionomie, surtout pour Alice, c'était la passion qui s'y lisait, qui l'illuminait. La jeune fille n'avait pas tardé à s'embraser au contact de cette flamme, et un jour qu'ils s'étaient trouvés seuls quelques minutes, leur secret leur était échappé, avait fait explosion, inconsciemment presque. C'était dans le jardin de l'hôtel du boulevard Maillot. Raoul avait invité plusieurs amis à déjeuner. Après le repas, on était sorti se promener, fumer un cigare. Ces messieurs

avaient été visiter une salle de tir que M. de Servas avait fait construire à l'extrémité du parc. Georges était resté un peu en arrière pour offrir son bras à Alice, retenue dans la salle à manger pour des ordres à donner. Ils marchaient lentement dans les allées dont le sable criait sous leurs pas, sans se parler, trop émus tous les deux. De temps à autre, la jeune fille se baissait sous prétexte d'admirer une fleur, mais en réalité pour cacher sa rougeur, pour dissimuler les battements de son cœur qui la suffoquaient. Déjà des détonations retentissaient, la faisant tressaillir malgré elle. Les coups de feu lui faisaient peur.

— Je ne comprends pas, dit-elle, que les hommes aiment tant à manier des armes dangereuses. Je ne comprends pas qu'on se batte en duel, qu'on risque sa vie.

— Quand c'est pour celle qu'on aime ! soupira Georges.

Elle le regarda.

— Ainsi, vous vous battez aussi, vous, monsieur de Fresnières, que je prenais pour un homme sérieux ?

Il dit avec une chaleur qui croissait à chaque mot :

— Je donnerais cent fois ma vie, je verse-

rais tout mon sang, goutte à goutte.

Le bras de la jeune fille commençait à trembler dans le sien.

Elle leva de nouveau les yeux, et leurs regards se rencontrèrent.

— Pour celle que j'aime, acheva le jeune avocat, pour vous !

Elle retira son bras. Un jet de sang lui monta au visage et l'empourpra. Et elle s'éloignait.

Le jeune homme se précipita sur ses traces.

— Oh ! mademoiselle, mademoiselle, s'écria-t-il, si je vous ai offensée, pardonnez-moi ! jamais amour plus saint, plus pur...

Elle se retourna en souriant, et son sourire divin acheva de le griser.

— Je n'ai rien à vous pardonner, dit-elle.

Il eut un geste de joie surhumaine.

— Vous me laissez l'espoir ? Vous me permettez de vous aimer ?

Elle répondit en baissant les yeux :

— Il faut en parler à mon frère.

Il avait repris son bras, l'avait rapprochée de lui.

— Écoutez-moi, murmura-t-il. Nous sommes jeunes encore tous les deux. Vous, vous êtes très riche ; moi, ma position n'est pas

faite. Je craindrais, en me prononçant déjà, qu'on ne m'accusât de spéculer sur votre dot. J'avais la ferme intention de ne jamais vous parler de rien, d'aimer en silence, jusqu'au jour où je pourrais demander ouvertement votre main à votre frère. Mais mon amour a été plus fort que ma résolution. Je n'ai pas pu continuer à le cacher, à le garder pour moi, pour moi seul.

Elle sourit.

— Mais vous ne l'avez jamais gardé pour vous seul.

— Comment cela ?

— Parions que je sais le jour et même l'heure où vous avez commencé à m'aimer.

Il fixa sur elle des yeux effarés.

— Je n'en ai jamais parlé à personne, jamais votre nom...

— Si votre bouche n'a pas parlé, vos regards vous ont trahi...

— En quoi ?

— J'ai tout deviné le premier jour. C'est à partir de la soirée où nous avons valsé ensemble chez M<sup>me</sup> Lambertier.

Il balbutia stupéfait :

— C'est vrai.

— Vous voyez bien !

sur le marché et principalement sur les fonds étrangers qui ont à perdre à la dénonciation de l'Union latine. Notre rente 3 0/0 passe son tribut à la baisse tout en montrant beaucoup de résistance à 97.50. Le 4 1/2 est à 106.27.

L'Italien est précipité de 92.35 à 91.15. Les ventes viennent principalement de Berlin où les bons amis des Italiens frappent à tour de bras sur leur rente.

L'Extérieure subit plus fortement encore l'influence de la baisse générale; de 66 5/16, elle tombe à 65 9/32. La liquidation de juin apparaît comme très menaçante sur ces deux valeurs.

La Bourrasque passe sans atteindre nos sociétés de crédit. La Banque de France s'arrête à 3.850.

Le Crédit Foncier se tient à 976; on remarque des achats suivis sur ses obligations à lots.

Le Crédit Lyonnais fait bonne contenance à 762.50.

Le Comptoir National d'Escompte est très soutenu à 485. On traite la Société Générale à 469.

L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France s'échange activement à 386, les 4 0/0 à 474.

L'obligation des Cales de Radoub et Corderies Parisiennes se tient à 429.50. L'action, qui détachera le 1<sup>er</sup> juillet un coupon de 42.50 nets, est demandée à 512.

L'obligation des Chemins Economiques termine à 420 fr.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 30 JUIN

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 21°
Midi,	754 <sup>m/m</sup>	+ 27°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	2 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 12°

### A LA « PETITE LOIRE »

Cette fois nous vous nommons, tant pis si le *Courrier* nous gronde, et puisque vous nous provoquez sur le terrain de la discussion, nous vous y suivons avec plaisir. Cela nous sortira un peu des *clichés* avec lesquels nous commençons à nous engourdir et permettra de nous refaire la main avec un adversaire spirituel.

Il est très possible que M. Allain-Targé ait fixé son choix sur notre circonscription, seulement il y a lieu de s'étonner que cette décision ne soit pas officiellement constatée au Ministère de l'Intérieur. Et puis, discuter les intentions d'un candidat sur une circonscription ne peut pas être considéré comme une manœuvre, à une époque où la date des élections n'est pas encore fixée, ni même près de l'être.

Vous reconnaissez que nous n'avons point attaqué l'honorabilité de M. Allain-Targé;

— Et vous avez continué à me voir, à ne pas me tenir rigueur? Mon amour ne vous était donc pas trop odieux?

Pour éviter de répondre, elle mit un doigt sur ses lèvres.

— Plus un mot! voici ces messieurs!

En effet, les jeunes gens sortaient du tir.

Mais, pour Georges, ce silence était un aveu.

Elle ne le repoussait pas, elle ne le chassait pas, elle l'aimait peut-être.

Il sortit de l'hôtel inondé de la joie la plus intense qu'il eût jamais ressentie encore.

Dans les rues il ne marchait pas, il volait. Et son image ne le quittait plus, sa douce figure souriait devant lui, illuminant son chemin.

A partir de ce moment il y eut entre les jeunes gens une sorte de liaison discrète. Ils se comprenaient sans se parler. Leurs cœurs battaient ensemble.

Elle avait accepté ses raisons dictées par une extrême délicatesse, et il était convenu qu'elle attendrait, qu'il ne se déclarerait que plus tard. Ils étaient parfaitement heureux. Un regard, un serrement de main, emplissait leur cœur de joie pour toute une semaine. C'était sur cette réserve qu'ils vivaient. Leur amour était tellement discret que le frère ne s'en était

nous continuerons à ne point attaquer ce qui nous semble inattaquable; mais si la probité est un titre nécessaire au mandat de député, il en est d'autres aussi indispensables, et ce sont ces autres seuls que nous avons à discuter.

C'est vrai que l'intégrité est devenue chose rare en haut lieu, mais nous n'en sommes pas encore à ce point que, sitôt qu'il se rencontre un homme intègre, il faille bien vite en faire un député.

M. Allain-Targé a un grand tort: il a fait partie de cette majorité qui nous a mis dans un pétrin d'où un Boulanger n'a pas même réussi à nous sortir; il a été une des touches de ce piano parlementaire sur lequel Clémenceau a joué des airs qui n'étaient pas toujours patriotiques.

Il est plein de sève, oui, mais de sève parlementaire aussi, et il est à craindre que, si tous les électeurs raisonnent comme vous, la France, aux prochaines élections, ne nous renvoie encore ces mêmes parlementaires, qui recommenceront, avec un Clémenceau quelconque, la danse des ministères, des réformes ajournées et de toutes les palais-bouffonneries dont vous désirez la fin autant que nous sans doute.

Il faudra, dites-vous, de vieux capitaines pour diriger là-bas les jeunes guerriers que nous donnera le suffrage universel. Ce que vous rêvez, en un mot, pour votre candidat, c'est le professorat, quelque chose comme l'agrégation du parlementarisme.

Inculquer ces principes aux jeunes recrues, jamais de la vie!

A présent vous voudriez bien savoir quel est notre candidat, petite curieuse! C'est ça, pour aller le dire à tout le monde; non, non, vous ne le connaîtrez qu'au dernier moment, et alors nous ferons notre possible pour que vous le connaissiez *trop*.

M. Allain-Targé a un autre tort à nos yeux: il est radical, et vous savez que nous ne sommes pas de cette chapelle-là.

Il ne nous arrive pas souvent de tailler ensemble une aussi longue bavette; aussi, pendant que nous y sommes, dites-moi donc pourquoi le *Courrier* est muet sur toutes les questions que nous lui posons? J'ai beau le presser, m'asseoir dessus,

C'est en vain que j'attends un aveu de sa bouche.

J. D.

### Chemin de fer d'Orléans

A partir de demain samedi 1<sup>er</sup> juillet, la Compagnie d'Orléans doit apporter les améliorations suivantes au service de ses trains:

Le train partant de Landerneau à 2 h. 10 du soir, de Quimper à 4 h. 38, de Lorient à 6 h. 46, continuera jusqu'à Nantes, où il correspondra avec le train express de toutes clas-

ses dont le départ de Nantes est retardé de 41 h. 5 à 11 h. 40 du soir.

Ce dernier train arrivera à Angers à 1 h. 26 du matin, à Saumur à 2 h. 24 et à Tours à 4 h. 11 du matin; il sera à Tours en correspondance, pour les voyageurs de 1<sup>re</sup> classe, avec le train rapide de Bordeaux à Paris; pour les voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe, avec le train express qui arrive à Paris à 10 h. 39 du matin, et avec le train de la ligne de Vierzon.

Le train express de toutes classes qui part de Paris (gare d'Orléans) à 11 h. 20 du matin, de Tours à 2 h. 53 du soir, de Saumur à 4 h. 9 du soir, d'Angers à 5 h. 42 du soir et arrive à Nantes à 6 h. 46 du soir, sera prolongé jusqu'à Vannes où il arrivera à 10 h. 30 du soir.

Le train partant de Saumur pour La Flèche à 1 h. 22 du soir est retardé de 21 minutes afin de maintenir sa correspondance avec le train venant de l'Etat.

### Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur

Procès verbal de la séance du 24 juin

L'an 1893, le samedi 24 juin, à 8 heures et demie du soir, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hotel de Ville.

Etaient présents: MM. Achille Girard, *président*; E. Sabatier, *vice-président*; Mignon, Forge, Goblet, Hutrel et Frenzer.

MM. Bourguignon, *secrétaire*; Picherit, Chapin et Vinsonneau, s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Sourdeau était également absent.

M. le Président ouvre la séance.

En l'absence du Secrétaire, l'assemblée nomme le plus jeune de ses membres, M. Hutrel, pour le remplacer.

M. Hutrel donne alors lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

Le Président dit qu'en dehors des publications périodiques, que reçoit ordinairement la Chambre, et qui seront rappelées au public intéressé à la fin de chaque compte-rendu de ses séances, il a reçu divers documents dont quelques-uns doivent être communiqués à l'assemblée.

1<sup>o</sup> Le rapport général de la Chambre de Commerce française de Charleroi, sur ses travaux de 1892. Dans ce rapport, une question se rattache aux intérêts du commerce et de l'industrie française: c'est le rachat par l'Etat français du canal de jonction de la Sambre à l'Oise.

La Chambre Consultative renvoie l'étude de cette question à sa commission des chemins de fer et transports.

2<sup>o</sup> Un rapport de la Chambre de Commerce de Laval, sur les modifications à apporter à la loi sur la liquidation judiciaire.

La Chambre Consultative, après en avoir délibéré, renvoie ce document à M. Mignon, président du Tribunal de Commerce et membre de la Chambre, pour qu'il soit étudié et que les considérants de cette étude soient communiqués dans une prochaine réunion.

3<sup>o</sup> Les bulletins de la Chambre de Commerce de Douai, contenant l'exposé de ses travaux dans les quatre derniers mois de 1892.

Parmi les différents vœux émis par cette Chambre, il en est un qui intéresse la Chambre Consultative de Saumur: il est ainsi conçu:

« La Chambre de Commerce de Douai a reçu communication d'une lettre adressée à M. le Ministre du commerce et de l'Industrie, par le Président de la Chambre de Commerce d'Orléans, par laquelle on proteste contre la suppression de la date imprimée des télégrammes.

La Chambre de Commerce de Douai, reconnaissant les inconvénients de cette mesure, émet un avis conforme à celui de la Chambre de Commerce d'Orléans, en demandant le rétablissement de la date imprimée. »

M. Sabatier, vice-président, dit que cette loi vient d'être rapportée.

La Chambre Consultative, devant cette affirmation, se déclare satisfaite et décide qu'elle n'a pas à émettre de vœu dans le même sens.

4<sup>o</sup> Une lettre collective signée de MM. Merlet et Blavier, sénateurs de Maine-et-Loire, par laquelle ces messieurs s'associent aux revendications de la Chambre Consultative, concernant le remboursement immédiat, par les Compagnies de chemins de fer, des surtaxes des lettres de voiture.

Une lettre de M. Berger, député de Maine-et-Loire, a également été adressée à M. le Président.

Cette lettre approuve la délibération du 22 avril dernier qui lui a été communiquée, sur les détaxes des lettres de voiture. M. Berger s'engage à appuyer les justes réclamations de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur.

Enfin, M. Coudreuse, député de Maine-et-Loire, a reçu, comme ses collègues, copie de la délibération du 22 avril dernier, relative au remboursement, par les Compagnies de chemins de fer, du *trop perçu* sur le montant des lettres de voiture.

M. Coudreuse, par une lettre en date du 17 juin, adressée à M. le Président, approuve cette délibération et demande une nouvelle copie *certifiée conforme* adressée à MM. les Députés. Cette copie sera, par ses soins, remise à la commission des pétitions de la Chambre des députés, et là M. Coudreuse la soutiendra

l'œil semblait plus étincelant, plus menaçant encore que de coutume.

Raoul allait se demander ce qui motivait déjà la fureur de son ami, quand il aperçut au fond du couloir Georges de Fresnières, qui allait et venait avec l'effarement d'un fauve en cage.

Le jeune homme eut un mouvement instinctif comme pour retourner en arrière, entraîner sa sœur.

Mais il était trop tard.

André les avait aperçus et s'avança le chapeau à la main, courbé en deux, le front rasé et mettant dans son regard et le sourire dont il accompagna son salut toute l'amabilité dont il était capable.

(A suivre.)

Au bureau du téléphone:

— Pardon, Monsieur, voici cinq minutes bien comptées que vous occupez la cabine.

— Oh! ça ne fait rien; moi, j'ai droit à dix minutes.

— Pourquoi?

— Eh bien, je suis bé... bé... bé... bégue!

et en hâtera l'étude, autant qu'il sera en son pouvoir.

La copie réclamée a été remise à l'honorable député ce jour même 24 juin.

La Chambre Consultative, à l'unanimité, donne son approbation à ce qui a été fait pour obtenir la solution de cette intéressante question.

5° La Chambre de Commerce du Havre a adressé trois exemplaires de renseignements sur son Ecole supérieure du commerce.

Ces documents sont déposés au cabinet des archives de la Chambre Consultative et tenus à la disposition du public.

6° Un rapport de la Chambre de Commerce d'Amiens, sur le transport des produits métallurgiques.

Ce rapport est renvoyé à la commission des chemins de fer et transports afin d'être étudié. Cette commission fera connaître son avis à une prochaine séance.

7° Deux programmes du règlement et de la classification de l'Exposition universelle d'Anvers en 1894, adressés par la Chambre de Commerce française de Charleroi ;

Déposés au cabinet des archives, à la disposition des industriels et des commerçants qui désireraient les consulter.

8° L'extrait d'une délibération de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin, en date du 1<sup>er</sup> mai 1893, sur la suppression de la taxe de 10/0 perçue par l'enregistrement sur les opérations des sociétés commerciales en noms collectifs.

La Chambre Consultative renvoie ce document à sa commission commerciale et le remet entre les mains de M. Forge, membre de cette commission, afin qu'un rapport soit fait sur la question.

9° Enfin, M. le Président communique à la Chambre une lettre de la maison Bouvet-Ladubay, de Saint-Florent, ayant trait au libellé des déclarations de chemins de fer en ce qui concerne la demande du tarif à appliquer.

La Chambre Consultative, prenant en considération l'importance de cette question au point de vue de l'intérêt commercial, ordonne son renvoi à sa commission des chemins de fer et transports afin qu'elle soit étudiée et qu'un rapport soit présenté à la prochaine réunion.

M. le Président passe ensuite aux diverses questions qui lui ont été soumises depuis la dernière séance.

1° *Loi concernant la vente des marchandises neuves.*

La commission de la Chambre des députés chargée d'examiner la proposition relative à l'interdiction de la vente aux enchères des marchandises neuves, est d'accord avec M. le Ministre pour déclarer qu'il faut, non seulement empêcher cette vente, mais aussi en réprimer même la tentative.

D'accord avec M. le Vice-Président, le Président de la Chambre Consultative a prié M. Condreuse, député, avec lequel il est en relations, d'étudier le moyen de faire joindre au texte de la loi en préparation, un article additionnel interdisant formellement aux commissaires-priseurs de louer leurs salles des ventes aux marchands qui font de ville en ville des déballages de marchandises neuves.

M. Condreuse a fait, près de la commission, la démarche qu'on lui demandait, il lui a été répondu : « Que l'article qu'on proposait ne pourrait être introduit dans le texte de la loi, que cela ne ferait que retarder le vote ; qu'en fait, les commissaires-priseurs ne consentaient jamais à louer leurs salles des ventes aux déballages des marchandises neuves, c'est du moins l'opinion des membres de la commission, et qu'il était du reste trop tard aujourd'hui pour déposer un projet spécial. »

La Chambre Consultative, après en avoir délibéré, constatant qu'il est bien certain que, lorsqu'un commissaire-priseur cède sa salle des ventes à un déballage, ce qui arrive encore assez souvent, le public est persuadé qu'il paie meilleur marché qu'ailleurs, ce qui cause un préjudice énorme au commerce local et que tout le monde est plus ou moins lésé par cet abus, émet le vœu :

« Que les pouvoirs publics introduisent dans la loi un article sanctionnant cette interdiction. »

Copie de cette délibération sera adressée directement et sans retard à M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

2° *Question de la ligne téléphonique de Saumur à Paris.*

Cette question est en bonne voie de réussite. M. le Président dit, qu'au moment de demander directement des renseignements à M. le Ministre des postes et télégraphes, il a appris que cette question avait été étudiée par la Chambre de Commerce d'Angers.

Il résulterait de cette étude, qu'il est possible de se relier à Tours. Angers aurait alors le téléphone venant à Saumur, et Saumur ferait sa jonction avec Tours.

Il est évident, avec ce système, que l'avance de fonds serait peu importante.

Le Conseil municipal de Saumur, dans sa séance du 12 courant, a accueilli favorablement la proposition d'une ligne téléphonique à établir dans ces conditions et a voté en principe l'avance de fonds qu'il y aurait à faire (soit 25,000 francs environ).

Le Président de la Chambre Consultative, par lettre, en date du 14 courant, a prié M. le Maire de demander tous les renseignements nécessaires à M. le Directeur général des téléphones, à Paris, afin d'arriver à une prompt solution. Ce qui a été fait à la date du 16 courant.

M. le Maire a adressé au Président de la Chambre Consultative copie de sa lettre, qui est lue à l'assemblée.

Il n'y a donc qu'à attendre la réponse de M. le Directeur des téléphones.

La Chambre se range à cet avis et prie son Président de s'entendre avec l'Administration municipale pour réclamer à nouveau cette réponse si elle se faisait trop attendre.

3° *Question des viandes conservées.*

M. le Sous-Intendant militaire de Saumur a communiqué, à la date du 19 courant, à M. le Président de la Chambre, une dépêche du Ministère de la guerre, pour : rechercher d'urgence des industriels pouvant s'occuper, dans leurs usines, de la fabrication des conserves de viandes. La réponse doit être renvoyée au Ministre dès le 24 juin, parce que les adjudications seront faites vers la fin de juillet.

Le Président, malgré ses démarches, n'a trouvé aux environs aucune usine répondant à cette demande ; il a fait alors publier *in extenso* la dépêche dans les trois journaux de Saumur, espérant qu'avec cette publicité on pourrait peut-être obtenir quelques renseignements.

Deux personnes sont venues le voir à ce sujet ; d'abord, M. Bouteau, propriétaire d'un vaste établissement situé dans le quartier de la Croix-Verte, à Saumur. M. Bouteau est disposé à louer cet établissement aux personnes qui voudraient s'y installer pour la fabrication des conserves de viandes.

Puis, M. Guéneau fils, propriétaire de l'usine de noir animal des Huraudières, chemin du Breil, croit pouvoir, dans son vaste local, s'occuper de ce genre d'industrie. En conséquence, le Président de la Chambre l'a invité à se rendre à la Sous-Intendance, pour avoir tous les renseignements nécessaires.

M. le Président a, de plus, adressé à son collègue de la Chambre de Commerce de Rochefort-sur-Mer une lettre pour obtenir des détails précis sur l'organisation d'une usine de ce genre qui existe dans cette ville pour les conserves à l'usage de la marine. Mais la réponse dit que cette usine ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

La Chambre, à l'unanimité, approuve tout ce qui a été fait concernant cette question et espère que, malgré le peu de résultats obtenus, on parviendra à créer dans notre contrée cette nouvelle industrie qui rendrait tant de services aux éleveurs et au commerce local.

(La fin à demain.)

#### Mention honorable

Le *Journal officiel* annonce qu'une mention honorable a été décernée à M. Touraille, ferblantier à Fontevault, pour avoir sauvé un homme tombé dans un puits.

#### Vol à Saint-Lambert-des-Levés

Le sieur Elvas, propriétaire, n'a plus retrouvé, mardi matin, une petite charrette dont il se servait pour l'exploitation d'une propriété qu'il possède dans cette commune.

L'auteur de ce vol, estimé à 85 francs, n'a pu être découvert.

#### Disparition

Le nommé Abellard, cultivateur à Martigné-Briand, est venu déclarer à la gendarmerie que son fils, âgé de 19 ans, n'avait pas reparu au domicile paternel, depuis que lui, son père, était allé lui adresser des reproches au cabaret où il se trouvait.

Abellard fils a dû prendre la direction de Saint-Georges-Castelaisson, et, depuis ce jour, 26 juin, on n'en a plus entendu parler.

Son père craint qu'il n'ait mis fin à ses jours.

#### La désunion

Mari brutal et femme jalouse ne peuvent guère s'entendre ; aussi, la femme Moreau, de Brain-sur-Allonnes, a-t-elle profité d'une racle que son mari lui a administrée l'autre jour, pour mettre fin à une situation qui dure depuis longtemps. Ce n'est pas en effet la première fois que Moreau fait acte de vigueur ; il a déjà cassé deux dents à sa femme, au cours d'une *explication*. Celle-ci, lasse enfin d'être battue, a porté plainte.

#### La grève des vanniers

La corporation des ouvriers vanniers de la ville d'Angers, dans sa réunion générale du 27 juin 1893, a voté, à l'unanimité, la continuation de la grève jusqu'à pleine et entière satisfaction.

#### Un homme écrasé

Un terrible accident est arrivé à la carrière des Fresnais, commune de Saint-Barthélemy.

Le nommé Jamin, carrier, était occupé au puits du *Bouc-Cornu*, quand tout à coup un bloc d'ardoise se détachant de la paroi supérieure vint tomber sur lui et le coupa en deux.

La mort a été instantanée.

Plusieurs ouvriers s'empressèrent de le dégager et de le transporter à son domicile, où M. le docteur Le Barzic a constaté le décès.

Ce malheureux, qui était âgé de 32 ans, était marié et père de deux enfants, dont l'aîné est âgé de 8 ans.

#### Histoire d'une Statue

La ville de Chinon va être dotée d'une statue de Jeanne d'Arc, dont l'histoire est assez édifiante pour être racontée.

Il y a trois ans, sur l'initiative de M. Jules Delahaye, député d'Indre-et-Loire, les conservateurs de Chinon entreprirent d'ériger une statue à la bonne Lorraine dans leur ville qui vit ce spectacle mémorable d'une bergère venant conduire le dauphin à Reims, où l'attendaient sa couronne et les acclamations d'un peuple fidèle.

Ils créèrent un comité dans lequel ils appelèrent, à côté de l'archevêque et des députés conservateurs du département, les principales notabilités républicaines de l'arrondissement.

Ils pensaient justement que devant l'héroïne de la défense nationale, il ne devait pas y avoir de partis.

Les républicains chinonnais s'abstinrent. Ils refusèrent la main qu'on leur tendait loyalement.

Le comité conservateur se mit à la besogne et, en quelques semaines, il recueillit vingt mille francs qu'il alla proposer au maire et au conseil municipal de Chinon.

Les tyranneaux de Chinon refusèrent l'argent et repoussèrent la statue.

Ils ne voulaient pas d'une Jeanne d'Arc cléricale. Ils voulaient une Jeanne d'Arc laïque.

Ils votèrent une somme de vingt-cinq mille francs, et ils organisèrent un comité dans

lequel entrèrent les représentants républicains du département. Et, pour donner quelque éclat à ce comité, ils demandèrent le concours de Coppée. Ils achetèrent une statue, d'ailleurs fort belle, due au ciseau de M. Roulleau, qui représente la vierge guerrière debout sur les étriers de son cheval de bataille. Puis, comme leurs fonds s'épuisèrent à cet achat, ils firent appel à la générosité du public pour les frais d'une inauguration qu'ils veulent, naturellement, aussi splendide que possible.

Les conservateurs, de leur côté, ont fait fondre une statue de Jeanne dans un autre ordre d'idées. Elle représente Jeanne sous ses habits de pauvre fille du peuple, venant, poussée par ses voix.

Seulement la municipalité qui a affecté un terrain à sa statue n'a pas voulu en concéder un à la Jeanne d'Arc conservatrice, de sorte que nos amis ont été forcés d'en acheter un en bordure sur la voie publique.

Et ainsi Chinon va avoir deux statues. Et ainsi nos misérables querelles intestines seront coulées en bronze.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### DÉCÈS

Le 30 juin. — Gustave Lemard, garçon limonadier, 22 ans, rue Saint-Nicolas, 40.

#### AVIS

L'administration de l'ECHO SAUMUROIS a l'honneur d'informer ses lecteurs que pendant la saison des bains de mer elle recevra des abonnements d'un mois au prix de 1 fr. 75.

Il en sera de même pendant la période électorale.

Adresser les demandes d'abonnement à M. P. GODET, administrateur, 4, rue du Marché-Noir, à Saumur.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de **TISANE DUSSOLIN**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

#### Dernières Nouvelles

##### LA GRÈVE DES COCHERS

Une grande agitation régnait hier parmi les cochers.

Le bruit courait dans la soirée que des incidents graves s'étaient produits du côté de la Villette et que des voitures avaient été renversées et les cochers maltraités.

##### TENTATIVE DE SUICIDE DE M<sup>me</sup> NORTON

M<sup>me</sup> Norton a tenté de se suicider hier soir, au moyen du charbon. Son état est très grave.

##### INCENDIE A TOULON

Un incendie a éclaté dans les collines du Peyres. Les dégâts sont considérables.

Les équipages de l'escadre ont organisé les secours.

**La Banque V<sup>e</sup> Lambert et Fils paie, SANS FRAIS, tous les coupons à l'échéance de juillet.**

**Elle se charge de l'achat et de la vente des titres SANS COMMISSION.**

**Elle se tient à la disposition de ses clients pour leur fournir d'une façon désintéressée tous renseignements sur la Banque et la Bourse.**

#### ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

**Spécialité de Boîtes pour Baptême**

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	97 45	Banque de France	3880	Oblig. fnc. 1877 3 0/0 r. à 400	388 25	Compagnie parisienne du Gaz	530 50
3 0/0 amortissable	98 40	Banque d'Escompte	145	comm. 1879 3 0/0 r. à 500	473	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	368
4 1/2 1883	106 15	Comptoir national d'Escompte	484	fnc. 1879 3 0/0 r. à 500	472	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	28
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	977 50	— fnc. 1880 3 0/0 r. à 500	469 75	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	27
Oblig. 1855-60 3 0/0	563 50	Crédit Industriel et Commercial	580	comm. 1883 3 0/0 r. à 500	419	— obligations à lots	102
— 1865 4 0/0	511 50	Crédit Lyonnais	763 50	— fnc. 1885 3 0/0 r. à 500	464	Suez 5 0/0 remboursable à 500	614
— 1869 3 0/0	429	Crédit Mobilier	113	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	423	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	453 50	— 3 <sup>e</sup>	—
— 1875 4 0/0	539	Société Générale	469	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	462 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1876 4 0/0	539 75	Est	945	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	462	— 1889 4 0/0	100 40
— 1886 3 0/0	419	Paris-Lyon-Méditerranée	1508 50	Nord 3 0/0 r. à 500	473 25	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série	93 35
		Midi	1344 50	Orléans 3 0/0 r. à 500	465 50	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	465	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—

**EPICERIE CENTRALE** 28 rue St-Jean **P. ANDRIEUX** **FELIX POTIN**  
 PRODUIITS ALIMENTAIRES  
 NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE  
 La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.  
**Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercele et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)**

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, 1.  
 D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 23 février 1893, enregistré et signifié tant à avoué qu'à partie,  
 Entre : M<sup>me</sup> Louise Gautier, journalière, demeurant au Coudray-Macouard, épouse du sieur Joseph Agricola, bottelier, demeurant au Coudray-Macouard,  
 Et ledit sieur Agricola,  
 Il appert :  
 Que ladite dame Agricola a obtenu le divorce par voie de conversion contre son dit mari.  
 Saumur, le 29 juin 1893.  
 Pour extrait,  
**LECOY.**  
 Assistance judiciaire, décision du 29 juin 1892.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, 1.  
 D'un jugement rendu par défaut faute de comparaitre par le Tribunal civil de Saumur, le 13 mai 1893, enregistré et signifié,  
 Entre : M<sup>me</sup> Eugénie-Louise Levéque, domestique, demeurant à Nogent-sur-Marne, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 461, épouse du sieur Alexis Landry, cultivateur, ayant demeuré à Saint-Hilaire-Saint-Florent, actuellement détenu au dépôt des condamnés aux travaux forcés à Saint-Martin-de-Ré,  
 Et ledit sieur Landry,  
 Il appert :  
 Que ladite dame Landry a obtenu le divorce contre son dit mari.  
 Saumur, le 29 juin 1893.  
 Pour extrait,  
**LECOY.**  
 Assistance judiciaire, décision du 15 octobre 1890.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).  
**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE  
 EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :  
 1<sup>o</sup>  
 Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;  
 2<sup>o</sup>  
 Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;  
 3<sup>o</sup>  
 Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;  
 4<sup>o</sup>  
 PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;  
 5<sup>o</sup>  
 LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.  
 Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).  
**A CÉDER** pour cause de santé, EPICERIE et MERCERIE.  
 Très bonne clientèle.  
 S'adresser au bureau du journal.  
**A VENDRE** UNE COUPLE DE PAONS, 4 ans, très familiers, bons reproducteurs.  
 S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE UN MÉNAGE.**  
 L'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne.  
 La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.  
**ON DEMANDE UN HOMME**  
 connaissant tous les travaux de la campagne et pouvant être garde de propriété.  
 S'adresser au bureau du journal.  
**PIANO** à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS. Location — Accords — Réparations.  
**A CÉDER** pour cause de santé, fonds d'HOTEL RESTAURANT au centre de Saint-Nazaire. Bonne et vieille clientèle. S'adresser Agence Havas, Nantes.  
**MAISON ET JARDIN**  
 A LOUER  
 AU JAGUENEAU  
 APPARTENANT A M OGER.  
 S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.  
**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT  
**MAISON**  
 Située rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 13.  
 Appartements, chambres à coucher, caves, grenier, jardin.  
 S'adresser à M. DÉZÉ, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 4.

**PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS**  
 Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
 SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR  
**Pillet - Bersoullé**  
 Successeur, Elève de Pieyel, Wolff et C<sup>ie</sup>  
**ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS**  
 Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion  
**INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE**  
 de toutes sortes  
**Pianista pour soirées**  
 750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

**GR<sup>DE</sup> EPICERIE PARISIENNE**  
 33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans  
**IMBERT FILS**  
 Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits  
 1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.  
 Il est donné gratis UN NOUET par litre.  
**RHUMS** naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — S<sup>te</sup>-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.  
**TAFIA MARTINIQUE**, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.  
**SIROPS** pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40  
 Tout est coté verre compris.  
 Saumur, imprimerie PAUL GODET.

**PRINTEMPS & ETE**  
**MAISON CREMIEUX**  
 TAILLEUR  
 27, Rue d'Orléans, 27, Saumur  
 Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus  
 Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.  
**Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure**